

# COUPE DE L'AUDE DE TENNIS DE TABLE 2025

**Dimanche 12 janvier 2025 à NARBONNE**

Date limite des inscriptions : mercredi 8 janvier 2025.

## REGLEMENT

Article 1 : Le Comité Départemental de l'Aude et le club de NARBONNE Tennis de Table, organisent la **Coupe de l'Aude de Tennis de Table** le dimanche 12 janvier 2025 au gymnase Maraussan, 45 rue de Turenne 11100 NARBONNE.

Ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, et composée de 10 tableaux gratuits :

1. **Féminines.**
2. **Vétérans.**
3. **Moins de 13 ans \***.
4. **Moins de 18 ans \*\*.**
5. **Moins de 700 points (500 à 699 pts),**
6. **Moins de 1000 points (500 à 999 pts).**
7. **Moins de 1400 points (500 à 1399 pts).**
8. **Toutes Catégories.**
9. **Adultes Non licenciés et Loisirs\*\*\*.**
10. **Jeunes Non licenciés et Loisirs\*\*\*.**

\* Récompense aux meilleurs minime, benjamin et poussin dans le tableau -13 ans.

\*\* Récompense aux meilleurs cadet et juniors dans le tableau -18 ans.

\*\*\* Tableaux ouvert aux licenciés n'ayant jamais participé au championnat départemental par équipes

Article 2 : Les **inscriptions** devront parvenir au plus tard le :

**mercredi 8 janvier 2025**

par mail à la Commission Sportive :

[jeromverger@hotmail.fr](mailto:jeromverger@hotmail.fr)

Article 3 : L'inscription est limitée à **deux tableaux par joueur au maximum**.

Toutefois, afin d'avoir un tableau féminin le plus disputé possible, les licenciées féminines sont autorisées à s'inscrire dans trois tableaux à condition que l'un des trois soit le tableau féminin. Donc **trois tableaux (Féminin + 2 autres) maximums pour les licenciées féminines**.

**Ce sont les points officiels de la seconde phase qui sont à prendre en compte pour l'inscription dans les tableaux 5 à 8.**

Article 4 : Le tirage au sort aura lieu à Carcassonne le 10 janvier 2025. Ce sont les membres de la commission sportive qui organiseront et gèreront la compétition.

Le jour de la compétition tous les bénévoles souhaitant participer au bon fonctionnement de la journée seront les bienvenus.

Les rencontres se dérouleront suivant les règles FFTT.

Article 5 : La Coupe de l'Aude se jouera par poule de trois ou quatre au meilleur des cinq manches, au minimum les deux premiers de chaque poule seront qualifiés dans un tableau à élimination directe.

Article 6 : Horaires : **Ouverture de la salle à 8h**

Tableau 5	:	8h30 (moins 700 pts)
Tableau 10	:	9h30 (Jeunes Non licenciés / Loisirs)
Tableau 1 & 7	:	10h00 (Féminines & -1400 pts)
Tableau 3 & 6	:	11h00 (-13 ans & -1000 pts)
Tableau 2 & 4	:	12h00 (Vétérans & - 18 ans)
Tableau 8	:	13h00 (Toutes Catégories)
Tableau 9	:	14h00 (Adultes Non licenciés / Loisirs)

Article 7 : La Coupe de l'Aude se déroulera sur 20 tables minimum. L'appel des joueuses et joueurs s'effectuera ¼ d'heure avant l'horaire établi. Pointage dès l'arrivée à la table d'arbitrage.

Article 8 : Il n'y aura pas d'interruption entre 12h00 et 14h00.

**Un stand restauration / buvette fonctionnera en permanence et sera à la disposition de tous. Merci de privilégier celui-ci en remerciement du travail du club organisateur.**

Article 9 : Le décompte des points pour l'attribution de la Coupe de l'Aude des clubs se fera suivant la cotation ci-dessous pour les tableaux 1 à 8 :

Qualifié 1 <sup>er</sup> de poule :	1 point
1/8 de finale :	2 points
¼ de finale :	4 points
½ finale :	6 points
Finaliste :	8 points
Vainqueur :	10 points

Points divisés par 2 pour les tableaux 9 et 10

Les clubs seront classés sur le total des points attribués pour chaque tableau de cette manière, **en cas d'égalité le départage se fera au nombre de licenciés jeunes (licenciés juniors et plus jeunes).**

Article 10 : Les joueuses et joueurs devront fournir les balles. Obligation de jouer avec des balles plastiques (agrées FFTT).

Article 11 : Les résultats individuels acquis lors de la Coupe de l'Aude seront enregistrés au coefficient 0,75 (pour les licences traditionnelles).

Article 12 : Le Comité de l'Aude et le club organisateur déclinent toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, toute défaillance physique, ainsi que les vols ou pertes dont pourraient être victimes les participants et spectateurs. Les dégradations des matériels disposés dans le gymnase seront sanctionnées suivant les règles de la FFTT et les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

Article 13 : Le fait de participer à cette Coupe engage les participants à respecter chaque article du présent règlement.

Article 14 : Mesures sanitaires : seront appliquées les éventuelles mesures sanitaires fédérales en vigueur le jour de la compétition.

Bonne compétition à tous :

NARBONNE Tennis de Table  
&  
Le **Comité Départemental** de l'Aude

